

## **ATELIER 15 : CHANGER D'ECHELLE GRACE A DES MODES DE FINANCEMENTS INNOVANTS**

*La mise à disposition de prêts à taux zéro pour l'isolation des bâtiments anciens serait un puissant incitateur pour changer le rythme et l'échelle des améliorations. Comment réunir les partenaires indispensables pour un effet levier maximal en termes de levée de fonds et en termes d'économies d'énergies induites ? Comment mener à bien un tel projet ? Vaincre les difficultés juridiques, économiques, liées à son organisation interne ?*

### **Nom du projet :**

*Picardie Avantage Isolation », offre de crédit à taux zéro destinée aux particuliers pour investir dans les travaux d'isolation*

### **Historique**

La Région a engagé en 2005-2006 un processus de formulation et de structuration d'une nouvelle politique énergie-climat ambitieuse permettant, en complément de ses axes traditionnels d'intervention, un changement d'échelle dans le traitement de cette problématique.

Le dispositif de crédit à taux zéro à destination des particuliers lancé en juin 2006 - « Picardie Avantage Isolation » - est une première illustration de cette volonté politique de favoriser les effets de levier.

### **Objectifs du projet**

L'objectif principal du projet est de sortir du cadre de la subvention. Il s'agit pour la Région de favoriser les effets de levier et d'élargir la base sociale du dispositif régional par l'intermédiaire d'un mécanisme financier : le prêt à taux zéro. Dotée d'un budget de 1,8 million d'euros, la bonification régionale cible 25 000 ménages sur 5 ans. L'offre de prêt est plafonnée à 6 500 euros et n'est soumise à aucune condition de revenus (objectif cible : SMIC). Elle vise les habitations construites avant 1982. Les travaux – isolation de la toiture en priorité - doivent permettre de réaliser 30% d'économie sur les consommations de chauffage, ce qui représente environ 300 à 350 € par an pour une maison de 100 m<sup>2</sup>.

Cette opération est indolore pour le particulier puisque la période de remboursement du prêt peut s'étendre jusqu'à 84 mois et que le montant des échéances atteint un niveau inférieur ou égal aux économies réalisées sur la facture de chauffage.

## Actions réalisées / en cours / programmées

Le projet a débuté le 26 juin 2006. Il est encore trop tôt pour faire part de son avancement puisque jusqu'à présent quelques dizaines de dossiers ont été traités. Il faut signaler par ailleurs qu'un phénomène d'apprentissage dans la mise en œuvre de ce projet est inévitable.

A ce jour, un contact étroit est maintenu avec les fédérations professionnelles du bâtiment ainsi qu'avec les banques partenaires.

## Organisation méthodologique

De la définition des objectifs de la politique en passant par la rédaction des cahiers des charges relatifs aux consultations bancaires jusqu'à la mise en œuvre de ce type de mesure (y compris sur des mesures type « numéro vert », communication institutionnelle et produit, mobilisation des réseaux d'artisans...), les difficultés liées aux marchés publics et aux délais des différentes consultations imposent que la collectivité mobilise très en amont ses ressources internes (juridiques, communication...) sans craindre de s'entourer de partenaires habituels (ADEME) ou plus directement sensibilisés aux dimensions financières de ce type de projet (cabinets spécialisés).

## Partenaires

Les partenaires sont trois établissements financiers. Deux d'entre eux sont associés à des fournisseurs d'énergie disposant par ailleurs des fichiers clients. Il s'agit de Solféa (associé à GDF), Domofinance (filiale EDF/Cetelem) et des Banques Populaires (Banque Populaire du Nord, Banque Populaire Rive de Paris, BRED).

Principe du dispositif : pour bénéficier du prêt, le particulier doit envoyer à la banque la demande de prêt, avec le cachet de l'entreprise qui réalisera les travaux. La banque donne une réponse sous 48 heures. Quand les travaux sont finis, la banque règle directement l'entreprise, après réception de l'attestation de fin des travaux signée par le client et l'entreprise.

---

## Pour aller plus loin

[http://www.cr-picardie.fr/article.php3?id\\_article=1130](http://www.cr-picardie.fr/article.php3?id_article=1130)

Jean Marc PASQUET : [jmpasquet@cr-picardie.fr](mailto:jmpasquet@cr-picardie.fr)